



Journée technique 9 décembre 2016

**COMPTE-RENDU ATELIER
RETOURS D'EXPERIENCE DES
1ERS PROJETS DE METHANISATION
CITOYENS EN FRANCE**

ANIME PAR FLORENCE MARTIN ET ARNO FOULON (ENERGIE PARTAGEE)



I. ATTENDUS/OBJECTIFS DE CET ATELIER

Appréhender, à travers l'expérience d'Energie Partagée, la mise en œuvre d'une dynamique de participation citoyenne dans un projet d'énergie renouvelable.

II. CONTENU DE L'ATELIER

Cf diaporama joint à part.

Echanges sur le projet Méthamoly

► Pourquoi limiter le gisement?

C'est un projet à la taille du territoire. Le gisement d'intrants est limité. Pour l'augmenter, il faudrait aller plus loin géographiquement ou alors le plan d'épandage serait plus difficile. Le projet a été volontairement bridé pour rester en cohérence avec le territoire tout en restant optimal du point de vue économique.

TRI (Taux de retour sur investissement) en décembre 2016 : 8 % avec 2 chances sur 3 que le projet aboutisse.

► Pourquoi pas de recours au crowdfunding ?

* en développement les agriculteurs ne voulaient pas faire prendre de risque aux citoyens. Via Energie Partagée Investissement, c'était mieux sécurisé pour les citoyens qui souhaitaient soutenir le projet dès le début.

* en construction : il n'y aura pas besoin de nouveaux investisseurs a priori

► Comment sécuriser l'approvisionnement d'intrants?

- Tous les apporteurs d'intrants agricoles sont actionnaires du projet. C'est une condition importante pour sécuriser leurs intrants.

- Intrants biodéchets : un contrat quantité/qualité sur 10 ans avec Suez Organic a été signé, non exclusif. Actuellement leurs déchets collectés partent en Bourgogne. Ils sont intéressés pour les rediriger en local. Les porteurs de projet ont pris soin d'aller voir les agriculteurs bourguignons pour vérifier qu'ils avaient la ressource locale à substituer.

- Huile : une partie est collectée par une entreprise locale, possibilité de partenariat avec une entreprise d'insertion installée sur le territoire

► Quel sera l'usage du digestat?

Il sera ouvert à tous les agriculteurs. Le digestat et la logistique d'épandage sera prise en charge par le projet les deux premières années (phase de rodage de l'installation).

Une fois la qualité du digestat stabilisé, les agriculteurs non apporteurs d'intrants pourront y avoir accès sous réserve de fournir la logistique de transport.

► Comment limiter le risque technique d'exploitation et gérer les odeurs rémanentes de l'installation ?

Les agriculteurs sont allés faire des visites d'autres sites, se former et poser leurs questions. Ils ont constaté qu'il y a avait eu des grosses erreurs.

La CUMA fournira le matériel qui permettra d'épandre de manière fine le digestat
Un mini labo sera installé sur place pour faire un suivi d'analyses quotidien du digestat
Par ailleurs ils ont doublé leurs silos et zones de stockage pour les intrants pour se donner le temps de les intégrer dans le méthaniseur, et éviter les mauvais mélanges
Enfin, l'enquête publique va s'ouvrir : tous les investisseurs sont d'accord avec les agriculteurs pour abandonner le projet s'il y avait une forte opposition. Les agriculteurs vivent sur leur territoire et n'ont pas envie de conflit avec leur voisin.

► Pourquoi avoir choisi le véhicule juridique SAS ?

C'est le plus simple et souple pour faire un projet multipartenarial tout en restant attractif pour des investisseurs. Il permet de nouer des stratégies d'alliance entre les différents acteurs

La règle de vote est fonction du capital pour permettre aux agriculteurs de rester majoritaires conformément à leur souhait.
Si les agriculteurs n'arrivent pas à 51% lors de l'investissement, Energie Partagée sera le complément pour garder le contrôle.

Un comité stratégique est constitué : 7 personnes : 2 pour agri, 5 pour les autres actionnaires, il faut une majorité des 2/3 pour valider l'odj aux AG. Pas de droit de veto, et toute décision doit être prise avec plus que la majorité des votes.

La seule décision qui sera prise à l'unanimité prise c'est le feu vert sur l'investissement.
Des portes de sorties ont été faites pour certains investisseurs

* Engie (si TRI insuffisant sortie à l'euro symbolique)

* Enercoop (cède ses parts à Energie Partagée)

* OSER (si TRI n'est pas à la hauteur espérée, cède ses parts à la SEM Soleil).

Puis pour tout le monde, interdiction de sortir du capital pendant 5 ans.

Possibilité de demander les statuts de l'opération METHAMOLY à Energie Partagée.

III. ELEMENTS DE DISCUSSION PARTAGES EN PLENIERE (RESTITUTION DE L'ATELIER)

Par la description des éléments du projet Methamoly (Loire-Rhône), les participants ont questionné plusieurs problématiques liées à la participation citoyenne dans un projet d'énergie renouvelable :

- Qu'attend-on d'une participation citoyenne ? mobilisation de la ressource financière disponible auprès des résidents, intéressement des résidents aux résultats du projet, sensibilisation du grand public aux énergies renouvelables et plus globalement à la transition énergétique, une plus grande acceptation des projets sur les territoires, un peu tout ça à la fois
- Quel type de financement pour quel type de risque est attendu de la part des citoyens ? être vigilants à faire percevoir la prise de risque que cela comporte de financer des projets en phase de développement, c'est-à-dire avant obtention des autorisations d'exploiter et avant le bouclage financier complet de l'opération
- Quel rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des projets avec une dynamique citoyenne ? à l'initiative, facilitatrice, subvention versus investissement (ce dernier facilité par les nouvelles dispositions de la LTECV), mais aussi, dans le cas de la méthanisation, apporteuse d'intrants (déchets verts, restauration collective, ...)

- Contractualisation à mener avec les autres apporteurs d'intrants, comment les intéresser ? les faire participer au projet au-delà de l'apport des intrants ? agriculteurs, collecteurs industriels ou de plus petites tailles
- Structuration juridique des projets, quel statut de la société qui va porter le projet, quelle gouvernance, quel équilibre des parties en présence ?
- Des projets à multi-dimensions, donc complexes : gestion des déchets, transition dans les pratiques agricoles, développement économique local, dimension industrielle, déploiement des réseaux de distribution de gaz, ...

IV. INFOS COMPLEMENTAIRES

Liens :





- monographie ARENE EDF sur le projet

<http://www.arenedf.org/publication-arene/projets-d%C3%A9nergie-renouvelable-participatifs-et-citoyens-retours-dexp%C3%A9riences>

- video

<http://energie-partagee.org/projets/methamoly/>



| | LUCISOL | ISAC-WATTS | CHAMPS CHAGNOTS | MÉTHAMOLY |
|-----------------------------|---|--|---|--|
| 1. PRÉSENTATION | | | | |
| Énergie |  Solaire |  Éolien |  Éolien |  Biomasse |
| Production annuelle | 250 MWh | 18 000 MWh | 19 000 MWh | 6000 MWh |
| Investissement total | 343 000 € | 11 006 000 € | 11 430 000 € | 4 500 000 € |
| Historique | Un projet issu du rapprochement entre un industriel, une Agence Locale de Transition Énergétique (ALTE) et d'une SCIC spécialisée dans le développement de projets photovoltaïques à financement citoyen (Energ'éthique04). | Isac-Watts reprend la recette qui a fait le succès de Bégawatts. Concrètement, les citoyens s'engagent ensemble sur toutes les étapes du projet : la maturation et la mobilisation, le développement technique, et le financement. Tous les collaborateurs sont invités à s'associer à la gouvernance pour élaborer le projet et le financer. | Énergie Partagée s'associe avec la SEM SERGIES pour acquérir un nouveau parc éolien dans la Vienne. D'une puissance totale de 9 MW, il pourra alimenter la consommation de 60 % de la population de la communauté de communes du Pays Vouglaisien ! | En 2011, le territoire du SIMOLY (Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais) initie une démarche TEPOS et invite les acteurs du territoire à se mobiliser pour la transition énergétique. Un groupe d'agriculteurs du territoire du Rhône (69) se saisit de la démarche et crée l'association Methamoly pour mener une réflexion sur la valorisation des effluents d'élevage et porter une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation... |
| Lancement du projet | En 2014, pour une construction prévue en 2016. | Début en 2007, la construction commence en 2015. | Début de la négociation 2014 sur l'achat du projet par SERGIES et EP, mais le développement a débuté avant (création de la SPV par Alstom en 2013) | Depuis 2012, développement en cours porté par les agriculteurs. |
| Structure juridique | SAS | SAS | SAS | SAS |

LUCISOL

ISAC-WATTS

CHAMPS CHAGNOTS

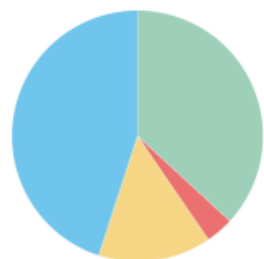
MÉTHAMOLY

2. FINANCEMENT

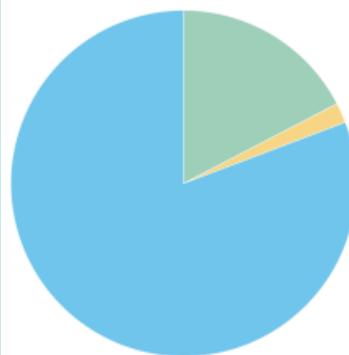
Plan de financement du projet

Légende :

- Capital
- Subvention
- CCA
- Emprunt



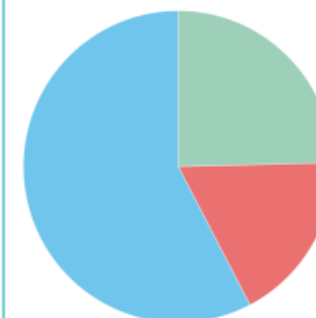
Emprunt : 154 552€
Capital : 126 507€
Subvention : 12 390€
CCA : 50 000€



Emprunt : 8 594 000 €
Capital : 1 850 000€
CCA : 200 000€



Emprunt : 10 809 000€
Capital : 1 759 000€
(dont 99% de CCA)



Emprunts : 2 600 000€
Capital : 1 100 000€
Subvention : 800 000€ (hyp. 15%)

Taux Rentabilité Interne

(renseigne la rentabilité du projet et non de l'action EPI)

< 5 %
(20 ans)

7 à 9 %
(15 ans)

> 9 %
(20 ans)

7 à 9 %
(15 ans)

Risque du projet

(1 correspond au risque le plus important)

3 / 5

4 / 5

5 / 5

2 / 5

LUCISOL

ISAC-WATTS

CHAMPS CHAGNOTS

MÉTHAMOLY

3. ACTIONNARIAT

| | LUCISOL | ISAC-WATTS | CHAMPS CHAGNOTS | MÉTHAMOLY |
|-----------------------------|---|--|----------------------------------|--|
| En développement | | | | |
| Répartition | Habitants : 93 % Agence locale de la Transition Energétique (ALTE) + Energ'Ethique 04 : 6 % Chêne Vert : 3 % | - Après valorisation du permis de construire - Site à Watts Développement : 92 % SEM SELA : 5 % Éoliennes en Pays de Vilaine : 2 % Personnes physiques : 1 % | 100 % Alstom | SAS AGRI EnR : 40 % SEM SOLEIL : 15 % EPI : 15 % Enercoop Rhône-Alpes : 15 % Engie : 15 % |
| Budget Développement | 20 000 € | 477 000 € | Inconnu (rachat à ALSTOM) | 350 000 € |
| Légende | Habitants Clubs d'investisseurs | EPI Acteurs locaux ESS | Développeur SEM / Collectivité | Autres acteurs locaux |
| En exploitation | | | | |
| Répartition | Habitants : 93 % EPI : 5 % Fondateurs (Agence locale de la Transition Energétique + Energ'Ethique 04 + Chêne Vert) : 2 % | Site à Watts Développement : 45 % SEM SELA : 19 % Clubs d'investisseurs : 19 % EPI : 16 % | EPI : 20 % SEM SERGIES : 80 % | <i>Prévisionnel :</i> SAS AGRI EnR : 51 % SEM SOLEIL : 12 % OSER : 12 % Engie : 12 % EPI : 12 % |

4. GOUVERNANCE

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|---|---|-----|------------------|-----|----------------------|-----|--|--|---|
| <p>Instances et droits de vote</p> <p>(Conseil de gestion = CG)</p> <p>(Le pacte d'actionnaire s'assure que le projet restera avec une majorité citoyenne)</p> | <p>1 personne = 1 voix</p> <p>Le CG élit le président de la SAS, il est composé de 4 collèges avec les droits de votes suivants</p> <table border="0"> <tr> <td>Les fondateurs</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Citoyens</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Monde économique</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Partenaires dont EPI</td> <td>25%</td> </tr> </table> | Les fondateurs | 25% | Citoyens | 30% | Monde économique | 20% | Partenaires dont EPI | 25% | <p>Le CG élit le président de la SAS, il est composé de 4 collèges suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fondateurs : 35% <p>(Site à Watts, Eoliennes en Pays de Vilaine, Etre's Energies Renouvelables, et 28 citoyens) (3 membres minimum)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clubs d'Investisseurs Citoyens : 25% (38 clubs) / 3 membres minimum - Acteur de l'investissement territorial : LAD-SELA (SEM) : 22% (1 membres minimum) - EPI : 18% (1 membre minimum) | <p>La SEM SERGIES gère avec l'accord nécessaire d'Energie Partagée sur les décisions stratégiques.</p> | <p>Le CG est composé du Président de la société (issu de la SAS AGRI ENR) et d'un représentant de chaque actionnaire</p> <p>Une place est ouverte à un non-actionnaire, représentant le territoire (SIMOLY par exemple)</p> <p>Droits de votes proportionnels au capital.</p> |
| Les fondateurs | 25% | | | | | | | | | | | |
| Citoyens | 30% | | | | | | | | | | | |
| Monde économique | 20% | | | | | | | | | | | |
| Partenaires dont EPI | 25% | | | | | | | | | | | |
| <p>Mode de participation des habitants</p> | <p>Directe Via EPI</p> | <p>Directe EPI Clubs d'investisseurs citoyens</p> | <p>EPI</p> | <p>EPI</p> | | | | | | | | |
| <h2>5. PLACE DES HABITANTS</h2> | | | | | | | | | | | | |
| <p>Participation citoyenne</p> <p>(entrée dans le projet et mode de participation)</p> | <p>Fin du développement - Participation financière directe</p> | <p>Début du développement - Collaboration au développement et participation financière directe</p> | <p>Construction - Participation financière via EPI</p> | <p>Construction - Participation financière via EPI</p> | | | | | | | | |
| <p>Mobilisation locale</p> <p>(en nombre de citoyens)</p> | <p>de 100 à 200</p> | <p>Plus de 300</p> | <p>Plus de 50</p> | <p>Plus de 60 (dont La Ruche Ecologique, association locale regroupant 180 membres)</p> | | | | | | | | |
| <p>Qui anime la mobilisation locale ?</p> | <p>Association locale aptésienne ALTE (également actionnaire fondateur)</p> | <p>Association Éoliennes en Pays de Vilaine (également actionnaire fondateur)</p> | <p>Association Énergie Partagée (avec ses relais locaux et SERGIES)</p> | <p>Les agriculteurs avec Enercoop Rhône-Alpes et Énergie Partagée</p> | | | | | | | | |
| <h2>6. RESSOURCES</h2> | | | | | | | | | | | | |
| <p>Participation d'Énergie Partagée</p> | <p>Accompagnement au développement EPA et au financement par EPI</p> | <p>Financement par EPI</p> | <p>Financement par EPI et mobilisation locale par EPA</p> | <p>Accompagnement et Financement par EPI</p> | | | | | | | | |
| <p>Ressources utilisées</p> | <p>Coopérative voisine d'énergie Energ'Ethique 04 (adhérent EPA) & compétences techniques individuelles</p> | <p>Bureau d'étude (adhérent EPA)</p> | <p>Région</p> | <p>Syndicat intercommunal (financement des études de faisabilité et fédération du groupe d'agriculteurs), implication des agriculteurs.</p> | | | | | | | | |
| <p>Aide financière</p> | <p>Avance de trésorerie par la Région : 100 000€ Subvention ADEME : 10 000 € sur l'animation</p> | <p>Aucune subvention</p> | <p>Subvention de la région en fonction de la collecte. Max 50 000€, mais on ne le connaîtra qu'à la fin de la levée de fonds.</p> | <p>Subvention Région (en cours) Subvention ADEME 353 000€</p> | | | | | | | | |